



## **9.00 AVIS DE MOTION**

- 9.01 Règlement N° 494 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises

## **10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS**

- 10.01 Adoption du règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460  
10.02 Premier projet du règlement N° 493 modifiant le règlement de lotissement N° 461  
10.03 Adoption du règlement N° 491 sur l'entretien estival des chemins privés

## **11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES**

- 11.01 Soutien pour la mise en œuvre de la politique familiale municipale  
11.02 Résolution pour le transport collectif et entente avec Trans-Appel inc.  
11.03 Adhésion 2014-2016 aux Fleurons du Québec  
11.04 Adhésion 2014-2015 au Conseil sport loisir de l'Estrie  
11.05 Nomination des signataires auprès de l'institution financière  
11.06 Aide financière de la Caisse populaire d'East Angus  
11.07 Résolution eau potable et gaz de schiste  
11.08 Panneau d'affichage électronique au village

## **12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

- 12.01 Rapport – inspecteur municipal  
12.02 Rapport – directeur du service incendie

## **13.00 AFFAIRES NOUVELLES**

- 13.01 Refonte du site Internet stoke.ca

## **14.00 INVITATIONS**

- 14.01 Souper du maire de Sherbrooke le 6 mai au Théâtre Granada  
14.02 Souper aux homards au profit de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François le 3 juin  
14.03 Souper Crabe à volonté organisé par la Sûreté du Québec le 27 mai  
14.04 Gala d'excellence Desjardins Entreprises le 26 avril au Théâtre Granada  
14.05 Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)  
14.06 Levée de fonds pour l'église St-Philippe de Windsor  
14.07 Assemblée générale annuelle du Centre local de développement le 23 avril

## **15.00 VARIA**

## **16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **17.00 FERMETURE**

---

# **PROCÈS-VERBAL**

## **1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

**SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN  
APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT**

Rés. #2014-104

**IL EST RÉSOLU** que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

**ATTENDU QUE** chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Rés. #2014-105

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER**  
**APPUYEE DE : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

### Assemblée régulière du 3 mars 2014 no. 2260

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal no. 2260 de la séance régulière du 3 mars 2014;

Rés. #2014-106

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER**  
**APPUYEE DE : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4.00 CORRESPONDANCES ©

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur la correspondance reçue à la municipalité du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2014 inclusivement;

**ATTENDU QU'**une copie de ce rapport a été remise à chaque membre avant la présente séance;

Rés. #2014-107

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**  
**APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** que ladite correspondance et ledit rapport soient et sont adoptés et déposés aux archives de la municipalité, pour y être conservés et être mis à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.00 PERIODE DE QUESTIONS

Pascal Marois souhaite mettre sur pied une ligue de balle pour les 16-18 ans mais les disponibilités sont réduites à cause des travaux au premier terrain de soccer. La directrice générale verra à coordonner des démarches auprès de municipalités avoisinantes pour répondre aux besoins.

Michel Dion, de l'entreprise Usinage Rafinex inc. demande s'il est possible de protéger le chemin Carrier en période de dégel. Une démarche a été entamée auprès de représentants de Domtar afin de les sensibiliser.

## 6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

### **6.01 Contrat social en faveur des aînés du Québec**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke reconnaît avoir une responsabilité d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés;

**ATTENDU QUE** Stoke a été reconnue Municipalité amie des aînés (MADA);

Rés. #2014-108

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN**  
**APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Stoke s'engage à :

Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes nos décisions, pratiques, choix de gestions et relations, et à faire en sorte que notre action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs;

Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions;

Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à notre société;

Communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de nos capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mettent en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

**IL EST RÉSOLU** de transmettre une copie de la présente résolution au Réseau FADOQ ainsi qu'au Club 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> âge de Stoke.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.02 Appui financier à la conservation et à la mise en valeur intégrée des monts Stoke**

**ATTENDU QUE** Nature Cantons-de-l'Est pilote depuis 2010 un projet de conservation des monts Stoke, dont le territoire se retrouve majoritairement dans la Municipalité de Stoke;

**ATTENDU QUE** la poursuite de ce projet demande une participation financière des partenaires, dont les municipalités touchées;

**ATTENDU QUE** Nature Cantons-de-l'Est a déposé un sommaire du projet 2013-2014;

Rés. #2014-109

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**  
**APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** de renouveler l'aide financière de 3000 \$ à Nature Cantons-de-l'Est pour le projet de conservation des monts Stoke.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.03 Appui dans le cadre de la modification de l'entente de partenariat et financier Québec-Municipalités**

**ATTENDU QUE** l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**ATTENDU QUE** cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**ATTENDU QU'**en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**ATTENDU QU'**en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**ATTENDU QUE**, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**ATTENDU QUE**, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Rés. #2014-110

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER**  
**APPUYÉE PAR : MARIO CARRIER**

**IL EST RÉSOLU** de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**IL EST RÉSOLU** de transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.04 Appui à l'initiative Opération verre-vert**

**ATTENDU QUE**, lors de la cueillette non-sélective, le verre recyclable est placé pêle-mêle dans le bac de récupération et qu'il se brise et s'émiette en grande partie;

**ATTENDU QU'**une partie appréciable de ces morceaux de verre se retrouvent disséminés dans les autres matières recyclées (plastique, papier, etc.) et que ces matières ainsi contaminées perdent alors beaucoup de valeur;

**ATTENDU QUE** des centaines de milliers de tonnes de ce verre mélangé avec les autres matières contaminées sont entreposées, sans trouver d'acheteur, et qu'ils prendront, tôt ou tard, à nos frais, le chemin des sites d'enfouissement, et ce, au coût de 50 \$ à 150 \$ la tonne;

**ATTENDU QUE** 80 % du verre vendu au Québec est mis en marché par une seule organisation, soit la Société des alcools du Québec;

Rés. #2014-111

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**  
**APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** de demander à ce que le système de récupération des matières recyclables, et spécifiquement du verre, soit repensé;

**IL EST RÉSOLU** de demander au Gouvernement du Québec de mettre en place des modes de récupération et de recyclage du verre qu'il met en circulation et d'instaurer, si nécessaire, un système de consigne;

**IL EST RÉSOLU** de transmettre une copie de la présente résolution au chef du gouvernement, au député provincial et à la MRC du Val-Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.05 Demande de subvention pour la location du Camp St-Pat's**

**ATTENDU QUE** les Scouts de Stoke tiennent leurs activités estivales au Camp St-Pat's;

Rés. #2014-112

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**  
**APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** de verser une aide financière pour la saison 2014, au montant de 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.06 Versement de l'aide financière aux fêtes du 150<sup>e</sup> de Stoke**

**ATTENDU** la tenue, en 2014, des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Stoke;

**ATTENDU** le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2013 et d'une demande pour le versement de l'aide financière 2014;

**ATTENDU QUE** ladite aide financière figure au budget 2014 de la Municipalité;

Rés. #2014-113

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**

**APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à verser un montant de 10 000 \$ aux fêtes du 150<sup>e</sup> de Stoke.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.07 Lettre d'intention d'achat à la Coop de solidarité des Stokoïs et Stokoïses**

**ATTENDU QU'**un comité de citoyens travaille à mettre sur pied une coopérative de solidarité au village de Stoke, laquelle offrirait, entre autres, des carburants;

**ATTENDU QUE** le projet est à la phase d'élaboration du plan d'affaires et que le comité recueille des lettres d'intention, lesquelles n'engagent pas les organisations qui les fournissent;

Rés. #2014-114

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER**

**APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** de transmettre une lettre d'intention au comité, évaluant à 60 000 litres par année l'achat éventuel de carburant pour la Municipalité;

**IL EST RÉSOLU** de prévoir, dans la lettre, une condition à l'effet que les installations devront être adaptées pour accueillir la machinerie et les véhicules de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.00 RAPPORT DES COMITES**

#### **VOIRIE**

##### **Test de matériaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a acquis un immeuble contigu au Parc 3R, en 2013;

Rés. #2014-115

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN**

**APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** de faire réaliser des analyses de matériaux sur cet immeuble afin de connaître la dureté, jusqu'à un montant de 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **Achat d'un véhicule**

**ATTENDU QUE** l'automobile utilisée par l'inspecteur municipal et le directeur aux travaux publics demande d'importantes réparations;

**ATTENDU** la valeur dudit véhicule;

Rés. #2014-116

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN**

**APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** de procéder à l'achat d'un Honda CR-V 2011 au coût de 20 999 \$ plus taxes, moins échange, auprès de Honda Magog;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à payer le montant au fournisseur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## LOISIRS

### Comité de sélection

Rés. #2014-117

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER  
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** de mandater Steeves Mathieu, la coordonnatrice des loisirs et la coordonnatrice du camp de jour pour composer le comité de sélection pour les animateurs du camp de jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Steeves Mathieu fait la lecture du rapport préparé par le directeur du service incendie.

### Achats pour le mois d'avril

Rés. #2014-118

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU  
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'achat de :

- Un bunker 1160 \$ + tx
- 24 paires de bottines 88,35 \$ + tx / chacune
- 8 manteaux 3 saisons 164 \$ + tx / chacun
- 5 batteries pour radio 90 \$ + tx / chacune
- Inscription du congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (385 \$)

pour un montant total de 5419 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### DÉVELOPPEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### Offre d'achat d'immeuble

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke possède différentes ententes avec des citoyens afin d'aménager et d'utiliser des ronds de virée à l'extrémité de certaines voies publiques;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite rétablir une situation qui semble problématique quant à l'utilisation d'un immeuble lui appartenant;

**ATTENDU QUE** des rencontres ont eu lieu entre le propriétaire et les représentants de la Municipalité nommés dans la résolution #2013-384 dans le but d'échanger une partie du lot 12D-P du Rang 7 contre le lot 10A-P du Rang 7;

**ATTENDU QU'**un projet d'offre d'achat d'immeuble a été présenté aux membres du conseil;

Rés. #2014-119

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER  
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** de mandater la directrice générale et le maire pour signer l'offre d'achat d'immeuble et la remettre au propriétaire visé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### RESSOURCES HUMAINES

#### Formation de la coordonnatrice aux loisirs

**ATTENDU QUE** le 2<sup>e</sup> Rendez-vous québécois du loisir rural se tient du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai prochain au Camp musical d'Asbestos;

**ATTENDU QUE** la programmation touche les tâches et responsabilités de la coordonnatrice aux loisirs;

Rés. #2014-120

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER  
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** de procéder à l'inscription de Mme Anny Jasmin à ce colloque, au coût de 100 \$. Les déplacements de Mme Jasmin seront remboursés selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Atelier de formation Sygem**

Rés. #2014-121

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER  
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser l'inscription de la directrice générale à l'atelier de formation avec le logiciel Sygem, au coût de 200 \$ plus taxes. Elle se verra rembourser ses déplacements et repas selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>8.00 TRESORERIE</b>
------------------------

**Salaires**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de mars 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-122

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER  
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les salaires du mois de mars 2014 pour un montant de 17 526,31 \$ selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière ;

Salaires mars 2014 employés (chèques #201400111 à 2014000152)	17 526,31 \$
---	--------------

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Comptes à payer**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de mars 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-123

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER  
APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter les listes des comptes à payer :

2014-04A	Comptes à payer en date du 7 avril 2014	92 634,97 \$
2014-03B	Comptes payés depuis le 3 mars 2014	47 700,31 \$

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>9.00 AVIS DE MOTION</b>
----------------------------

**9.01 Règlement N° 494 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises**

Avis de motion est par la présent donné par Lucie Gauthier qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement N° 494 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.



Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

## 10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

### **10.01 Adoption du règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 3 février 2014;

**ATTENDU QUE** le second projet du règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 17 mars 2014;

Rés. #2014-124

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**

**APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter par la présente le règlement N° 492 et qu'il soit décrété ce qui suit :

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

Le cinquième alinéa de l'article 4.12 du règlement de zonage 460 est modifié de manière à ajouter, pour toutes les zones, une nouvelle ventilation dans les superficies de terrain par rapport à la superficie maximale d'un garage privé détaché ou d'un abri d'auto détaché :

<b>Superficie du terrain</b>	<b>Dimension maximale</b>
2999 m <sup>2</sup> et moins	70 m <sup>2</sup>
3000 m <sup>2</sup> à 3999 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>
4000 m <sup>2</sup> à 4999 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>
5000 m <sup>2</sup> à 9999 m <sup>2</sup>	120 m <sup>2</sup>
10 000 m <sup>2</sup> et plus	140 m <sup>2</sup>

#### **Article 3**

L'article 4.12 du règlement de zonage 460 est modifié de manière à ajouter dans la grille des usages et des constructions autorisé dans la zone C-2, les activités éducatives et culturelles représentées dans l'article 6.4, B, 1.

#### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.02 Premier projet du règlement N° 493 modifiant le règlement de lotissement N° 461**

**ATTENDU** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Stoke;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la population de modifier la disposition portant sur la contribution pour fins de parc dans ce règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a préalablement été donné par Lucie Gauthier lors de la session du 3 mars 2014;

Rés. #2014-125

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**

**APPUYEE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** que le projet de règlement numéro 493 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

L'article 4.8 du règlement de lotissement # 461 concernant les règles de calcul de la contribution pour fin de parcs ou de terrain de jeux est modifié afin d'inclure le paragraphe suivant :

- Le conseil décide laquelle des obligations des sous-paragraphe a), b) ou c) s'applique lorsque l'opération cadastrale générera la création de cinq unités d'évaluation ou plus.

### **Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10.03 Adoption du règlement N° 491 relatif à l'entretien estival des chemins privés**

**ATTENDU** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Stoke;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a préalablement été donné par Sylvain Chabot lors de la session du 2 décembre 2013;

Rés. #2014-126

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN  
APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** d'abandonner le processus d'adoption du règlement N° 491 relatif à l'entretien estival des chemins privés.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES</b>
-------------------------------------

#### **11.01 Soutien pour la mise en œuvre de la politique familiale municipale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a élaboré, en 2010-2011, une politique familiale assortie d'un plan d'action;

**ATTENDU QUE** ledit plan d'action vient à échéance en 2014;

**ATTENDU QU'**une aide financière du ministère de la Famille et des Aînés, de même que de l'aide technique du Carrefour action municipale et famille, sont disponibles pour mettre à jour une politique familiale municipale;

**ATTENDU QUE** le coût net pour la Municipalité peut atteindre 2250 \$;

Rés. #2014-127

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU  
APPUYÉE PAR : MARIO CARRIER**

**IL EST RÉSOLU** de mandater la coordonnatrice des loisirs pour compléter la demande sur le site du ministère et de rendre compte au conseil des suites.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **11.02 Résolution pour le transport collectif et entente avec Trans-Appel inc.**

**ATTENDU** le transfert des activités du service de transport collectif pour la Municipalité de Stoke, auprès de Taxis de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** Trans-Appel inc. est l'organisme mandataire de la MRC du Val-Saint-François en ce qui a trait au transport collectif;

**ATTENDU QUE** Trans-Appel inc. a procédé à l'ouverture d'un compte bancaire distinct pour traiter les transactions liées aux activités du service Stoke-Sherbrooke;

Rés. #2014-128

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER  
APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à verser à Trans-Appel, chaque mois, un montant représentant le coût net du service de transport collectif, plus les revenus des jetons et passes mensuelles;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à verser un montant additionnel de 2000 \$ à Trans-Appel inc. afin de créer un fonds de départ dans le compte bancaire; ce montant devient payable par Trans-Appel inc. advenant la fin de l'entente entre la Municipalité et l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.03 Adhésion 2014-2016 aux Fleurons du Québec**

Le conseil prend connaissance de la documentation.

### **11.04 Adhésion 2014-2015 au Conseil sport loisir de l'Estrie**

Rés. #2014-129

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**

**APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** de renouveler l'adhésion de la Municipalité au sein du Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.05 Nomination des signataires auprès de l'institution financière**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer un signataire inscrit à la Caisse Desjardins d'East Angus, pour les affaires de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la directrice générale, le maire et le responsable du comité Finances demeurent signataires;

Rés. #2014-130

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER**

**APPUYÉE PAR : LAUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** de nommer Jacques Beaudoin comme signataire de la Municipalité, en remplacement de Jacques Petit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.06 Aide financière de la Caisse populaire de East Angus**

Le conseil prend connaissance de la correspondance à l'effet que la Caisse populaire de East Angus a accordé un aide financière de 5000 \$ dans le cadre du projet de réfection des jeux au Parc 3R. Le maire transmettra une lettre de remerciement à l'institution financière.

### **11.07 Résolution eau potable et gaz de schiste**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, en mai 2013, proposait deux politiques publiques en matière d'énergie à la population du Québec.

**ATTENDU QUE** la première de ces politiques publiques prévoyait l'adoption d'un projet de loi proposant un moratoire interdisant, pour une période limitée et dans une seule partie du territoire du Québec, la recherche, l'exploration et l'exploitation du gaz naturel dans le shale.

**ATTENDU QUE** la seconde de ces politiques publiques prenait la forme d'un projet de règlement intitulé *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités de la MRC de Val Saint-François ont exprimé leurs préoccupations en regard de la protection des sources d'eau potable et ont, en conséquence, adopté le règlement dit de Saint-Bonaventure qui interdit l'introduction dans le sol de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'eau.

**ATTENDU QUE** de nombreuses municipalités ont fait connaître au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Monsieur Yves-François Blanchet, leurs préoccupations en regard de ces politiques publiques et plus particulièrement ont mis en lumière les insuffisances et lacunes de son projet de règlement.

**ATTENDU QU'**une conférence d'élus municipaux et de scientifiques indépendants s'est réunie le 15 juin dernier et a proposé des amendements à ces politiques publiques.

**ATTENDU QUE** la recherche, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures fossiles non conventionnels, que ce soit le pétrole ou le gaz naturel, utilisent les mêmes techniques de fracturation qui présentent les mêmes risques pour la qualité de l'eau, la santé de la population et l'environnement.

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire connaître au ministre les préoccupations des municipalités de la MRC Val Saint-François.

Rés. #2014-131

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**

**APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Stoke fasse sienne la position adoptée par les élus municipaux et des scientifiques indépendants lors de la conférence du 15 juin 2013 à savoir :

1. Que le projet de loi 37 intitulé *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste* soit retiré et remplacé par un décret fixant un moratoire sur la recherche, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation, dans tous les substrats, sur l'ensemble du territoire du Québec, et que ce moratoire demeure en vigueur jusqu'à l'établissement d'une preuve nettement prépondérante de l'innocuité du procédé d'extraction.

2. Que soit retirée du projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* la section V du Chapitre III (articles 29-49) jusqu'à ce que des études indépendantes menées dans le cadre des travaux du BAPE aient examiné toute la question de la fracturation et aient fait des recommandations au gouvernement.

3. Que la période de consultation sur l'ensemble du projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* soit étendue jusqu'en 31 mars 2014 et permette un véritable débat démocratique sur cette question.

4. Que le gouvernement prenne pour base des amendements à apporter au projet de règlement les suggestions formulées par les 185 élus municipaux qui, en février 2012, ont proposé que les standards suivants soient intégrés dans le projet de règlement :

a. Les distances séparatrices entre les sources d'eau et les activités des sociétés gazières, minières et pétrolières doivent être de 2, 6 et 10 km en fonction de la nature de la source d'eau et du nombre de résidents desservis.

b. Que pour tout projet de développement dont les activités se dérouleraient à l'extérieur du rayon de protection précédemment énoncé, le ministre ne puisse accorder les permis nécessaires qu'à la suite des consultations menées dans les collectivités locales, celles-ci pouvant se prononcer par référendum sur le projet en cause.

c. Que le ministre refuse l'autorisation requise si la majorité des résidents ayant participé au référendum s'oppose aux activités projetées, dans la mesure où au moins 50 % des résidents habilités à voter de la municipalité concernée ont participé au vote.

d. Que tout projet de puisement d'eau et tout projet de développement dans le territoire d'une municipalité soit régi par le principe de la compétence pleine et entière de la municipalité pour disposer de la demande.

1. Qu'advenant que le gouvernement refuse de prendre en compte les présentes demandes et qu'il promulgue son projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* malgré l'opposition de la population, que les municipalités intéressées présentent une demande conjointe pour que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les autorise, comme le permettent les dispositions de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, à maintenir les standards de protection des sources d'eau potable institués par le Règlement dit de Saint-Bonaventure et de ses diverses variantes.

**IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Stoke fasse parvenir au chef du gouvernement la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **11.08 Panneau d'affichage électronique au village**

**ATTENDU** la tenue, en 2014, des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Stoke;

**ATTENDU QU'**un panneau d'affichage contribuerait à la diffusion de l'information par rapport aux activités du 150<sup>e</sup>;

**ATTENDU QUE** le panneau devant le centre communautaire est grandement défraîchi;

Rés. #2014-132

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN**

**APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT**

**IL EST RÉSOLU** d'acquérir, auprès d'Enseignes Sherbrooke, un panneau électronique et le cadre, au coût de 17 092,28 \$ plus les taxes. La Municipalité sera en charge de préparer la base pour l'installation dudit panneau.

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement après la livraison de l'équipement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

### **12.01 Rapport – inspecteur municipal**

Les élus prennent connaissance du document.

### **12.02 Rapport – directeur du service incendie**

Les élus prennent connaissance du document.

## **13.00 AFFAIRES NOUVELLES**

### **13.01 Refonte du site Internet stoke.ca**

**ATTENDU QUE** le site Internet de la Municipalité doit être revu afin d'augmenter sa facilité de navigation;

Rés. #2014-133

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER**

**APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** de nommer Lucie Gauthier, Steeves Mathieu, la directrice générale et la coordonnatrice des loisirs sur le comité de révision du site Internet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **14.00 INVITATIONS**

### **14.01 Souper du maire de Sherbrooke le 6 mai au Théâtre Granada**

Le conseil prend connaissance de l'invitation.

### **14.02 Souper aux homards au profit de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François**

Rés. #2014-134

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**

**APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER**

**IL EST RÉSOLU** d'acheter deux billets pour Sylvain Paquin et Sylvain Chabot pour le 3 juin au coût de 90 \$ chacun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **14.03 Souper Crabe à volonté organisé par la Sûreté du Québec le 27 mai**

Rés. #2014-135

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU**

**APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

**IL EST RÉSOLU** d'acheter un billet pour le maire au coût de 95 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.04 Gala d'excellence Desjardins Entreprises le 26 avril au Théâtre Granada**

Le conseil prend connaissance de l'invitation.

**14.05 Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

Rés. #2014-136

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER**

**APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ du 11 au 13 juin prochain au coût de 499 \$ plus taxes. Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement, de repas et d'hébergement selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.06 Levée de fonds pour l'église St-Philippe de Windsor**

Le conseil prend connaissance de l'invitation.

**14.07 Assemblée générale annuelle du Centre local de développement le 23 avril**

Le maire, Lucie Gauthier et Daniel Dodier participeront à l'activité.

**15.00 VARIA**

Steeves Mathieu demande si un élu peut le remplacer lors de la rencontre du comité du 150<sup>e</sup> ce mercredi à 19 h. Daniel Dodier sera présent.

**16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Pascal Marois demande s'il est possible de diffuser le bulletin municipal plus tôt dans le mois. Il est distribué quelques jours après la tenue du conseil. Dès le lendemain du conseil, il est disponible en ligne.

Michel Dion demande des détails sur le programme verre-vert.

**17.00 FERMETURE**

**ATTENDU QUE** l'ordre du jour est épuisé;

Rés. #2014-137

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT**

**APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**

**IL EST RÉSOLU** de lever l'assemblée à 21 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**